

0851705S
ACADEMIE DE NANTES
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

85190 AIZENAY

Tel :

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3

Numéro d'enregistrement : 59

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/01/2023

Réuni le : 02/02/2023

Sous la présidence de : Franck Robin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Microsept - Contrat pour les contrôles sanitaires :

L'objet du contrat concerne les contrôles en hygiène alimentaire du restaurant scolaire. Les échantillons seront prélevés et acheminés par notre technicien préleveur selon les bonnes pratiques. Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'Administration l'autorisation de signer ce contrat avec la société Microsept pour les contrôles sanitaires.

Les analyses microbiologiques des canevas sont couvertes par l'accréditation COFRAC ESSAIS sous le n° 1-0880. Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'Administration l'autorisation de signer ce contrat avec la société Microsept pour les contrôles sanitaires.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0